

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Couffin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (24) :

BEAL Michel, EYMAR Louis-Eric, BUREL Sylvia, VIÉVARD Bernard, SORCE Rose-Marie, SAINT-MARCEL André, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, LETEROUIN Corinne, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, MORISET Kamila, SAINT-JOANIS Pierre, MERMILLOD-BLONDIN Luc, MASSELOT François, VANDEPITTE Brice, BLANC Adrien, RIGAUD Vincent, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, LARDET Frédérique

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Catherine GABAYET a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN
Véronique CANET a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Thierry BASSET a donné pouvoir à Benjamin COUTIERE
Frédéric GONDA a donné pouvoir à Manuella PASQUET-CHARDRON

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Date d'affichage : 29 mai 2026

Agnès COLOMBET a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 20.06.2026

Et publication le : 15.06.2026
Le Maire,



Autorisation au Maire à demander le Label "Ma commune aime lire et faire lire"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'accès à tous les enfants à la lecture est un enjeu au sein de la commune,
Considérant que l'association "lire et faire lire" intervient au sein des écoles de Saint-Jorioz sur les temps scolaire et périscolaire,

Considérant que la commune de Saint-Jorioz souhaite obtenir le label « Ma commune aime lire et faire lire » dans le but de promouvoir la lecture et reconnaître l'engagement des bénévoles qui se mobilisent au quotidien

Elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme "Lire et faire lire" en :

1. **Communiquant** sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
2. **Favorisant la présence** de Lire et faire lire dans un PEdT (Projet Educatif Territorial) actuellement en cours de renouvellement sur la commune
3. **Incitant au partenariat** avec les bibliothèques de lecture publique,

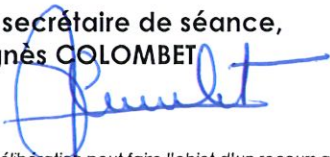
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter le label pour une durée de 4 ans
- faire les démarches nécessaires pour son obtention
- prendre toutes les mesures nécessaires à son application

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Agnès COLOMBET



Le Maire,
Michel BEAL

